

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22102279***Déposé au greffe du Tribunal de
l'entreprise de Liège, division Dinant**16 AUG 2022**Greffe
Le greffierN° d'entreprise : **0898 698 961**

Nom

(en entier) : **Agence de développement local de Anhée**(en abrégé) : **ADL Anhée**Forme légale : **ASBL**Adresse complète du siège : **Place Communale 6, 5537 Anhée****Objet de l'acte : Modification des statuts, désignation des nouveaux administrateurs suite à mise en place du nouveau du Conseil Communal, nominations, démissions et nouvelle présidence :**

- Remplacer "conseil d'administration" par "organe d'administration".
- Au chapitre IV Modes de délibération, dans l'article 15, ajouter l'alinéa suivant : "Les règles de majorité spécifiques restent de mise : exclusion d'un membre effectif 2/3 de présence à la première AG, modification de l'objet social et/ou but, 2/3 de présence et 4/5 favorable à la modification. L'exclusion d'un membre effectif doit être indiquée dans la convocation. Le membre doit être entendu."
- Au chapitre 6 - Mode de nomination et pouvoirs des administrateurs - Article 16 : Modifier la durée du mandat d'administrateur : " Le mandat d'administrateur est de 6 ans (durée de l'agrément) ... de la période de 6 années."
- Dans le chapitre 10 - Divers, ajouter un article 25 : "Documents et publicité : le nouveau code des sociétés et des associations stipule que pour tous les actes, factures, annonces, communications, publications, notes de commande, sites internet, lettres, et autres documents émanant de l'association, sous forme électronique ou non, l'asbl doit mentionner obligatoire sur le document :
 - le numéro d'entreprise;
 - la domiciliation ainsi que le numéro d'au moins un compte auprès d'un établissement de crédit établi en Belgique."
- Dans le chapitre 10, à l'article 25, ajouter en fin du 1er § : "dans les 6 mois de la clôture de l'exercice."

En sa séance d'AG du 19/03/2019, suite à renouvellement du Conseil Communal, ont été appelés à la fonction d'administrateur 5 conseillers communaux répartis selon une représentation proportionnelle, à l'importance des différents groupes formant le Conseil Communal calculée au prorata de la chef d'Hondt désignés par le Conseil Communal du 04/12/2018 au sein du Conseil d'Administration de l'ADL :

Monsieur ANCION Michel, François, René, Ghislain, rue Parapet n°73B à 5537 BIOUL - NN56032610719, échevin et président de l'ADL

Madame MOUVET-PINON Anne, Marcelle, Lucienne, Ghislaine, rue de Salet n°40 à 5537 BIOUL - NN79072737241, conseillère communale

Monsieur GAILLARD Bernard, Georges, Denis, Ghislain, rue de Salet n°16 Bte 1 à 5537 BIOUL - NN61020715557, conseiller communal

Monsieur RONDIAI Pierre, Joseph, René, Ghislain, rue de Sommière n°4c à 5537HAUT-LE-WASTIA - NN70040109713, président du CPAS

Madame GAUX-LAFFINEUR Nathalie, Nilma, Gaston, Ghislaine, rue Haute n°22 à 5537 DENEE - NN68100710816, échevine du Tourisme et de la Culture

Et les 3 autres administrateurs nommés parmi les membres effectifs de l'Assemblée Générale :

SOBEMO SA, chaussée de Dinant n°13 à 5537 ANHEE représentée par Monsieur JACQUET Patrick, Louis, chemin des Marronniers n°2 à 5100 WEPION - NN59022143393

MAISON DE LA RURALITE ASBL représentée par son Président Monsieur DETHIER Robert, Joseph, Marie, Eugène, rue Sur-Les-Dos n°13 à 5537 BIOUL - NN49071304759

Monsieur HANOUL Olivier, Jacques, Ghislain, agent bancaire indépendant ING, rue de Quinçay n°6 à 5537 WARNANT - NN71090737596

En sa séance de CA du 19/03/2019, ont été nommés aux fonctions de :

-Vice Président : Monsieur DETHIER Robert, Joseph, Marie, Eugène, rue Sur-Les-Dos n°13 à 5537 BIOUL - NN49071304759

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

Trésorier : Monsieur HANOUL Olivier, Jacques, Ghislain, rue de Quinçay n°6 à 5537 WARNANT - NN71090737596

Secrétaire : Madame DEIBER Valérie, Virignie, Stanislas, rue de la Bossière n°16) 5537 ANHEE - NN75110801044

En sa séance d'AG du 23/06/2021, a été appelé à la fonction d' administrateur pour remplacer Monsieur Michel ANCION suite à sa cessation de mandat d'Echevin, Monsieur CHIARADIA Martin, Echevin, rue Alex-Daoust n°1 à 5537 BIOUL - NN 94020839196.

En sa séance d'Organe d'Administration du 23/06/21, a été nommé Président de l'ADL Monsieur CHIARADIA Martin, rue Alex-Daoust n°1 à 5537 BIOUL - NN94020839196 en sa qualité d'Echevin.

Pour extrait analytique conforme,

CHIARADIA Martin, Administrateur Président.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2022 - Annexes du Moniteur belge